

Déclaration du Bureau de la Plateforme interreligieuse de Genève

Cette initiative constitutionnelle demande une interdiction générale de se dissimuler le visage dans l'espace public. De fait elle vise une fois de plus les personnes de certaines cultures et de certaines religions en stigmatisant plus particulièrement des femmes musulmanes. C'est pour cette raison du reste que, dans les débats actuels et dans les médias, elle est le plus souvent nommée « anti-burqa ». Par ailleurs bon nombre des tracts et des affiches des partisan-e-s de cette initiative ciblent aussi cette population.

On peut avoir diverses manières de réagir face au choix que font certaines femmes de se voiler intégralement le visage (pas plus que quelques dizaines en Suisse), et sur la justification qu'elles en donnent. Mais comme le dit le Conseil Suisse des religions : « Si nous partons toujours de l'idée que les femmes voilées sont opprimées et rabaissées, nous ne rendons pas justice à la pluralité des interprétations que les femmes se font, à titre personnel, de la religion. »¹

Pour notre part nous craignons que, sous prétexte de lutter contre le communautarisme ou contre toute forme d'intégrisme, cette initiative conforte les sentiments de rejet et d'exclusion et encourage le repli identitaire de certaines personnes et de certains groupes.

Cette initiative nous apparaît aussi discriminatoire et constituer un dangereux précédent dans la mesure où elle n'interdit pas dans l'espace public le port d'autres vêtements à connotation religieuse par des membres d'autres communautés. Nous rappelons à ce sujet que, légalement parlant, le principe de laïcité, à Genève en particulier, ne s'applique que dans le cadre des services de l'Etat et à son personnel et non aux autres lieux de vie en société.

La Plateforme interreligieuse de Genève a toujours été attachée à la liberté de conscience et de croyance. En conséquence elle s'oppose à toute initiative qui porterait atteinte à ces libertés dans l'espace public, que ce soit en interdisant aux personnes de choisir la manière de se vêtir, ou en contraignant d'autres à des choix qui ne sont pas les leurs. Elle considère que le contre-projet du Conseil fédéral qui prévoit l'obligation de montrer son visage aux autorités lors de contrôles d'identité est équilibré et judicieux.²

Genève, le 10 février 2021

www.interreligieux.ch

Pour plus d'informations, voir l'entretien avec Mallory Schneuwly Purdie [dans Le Temps du 25 janvier 2021 en cliquant ici](#)

[L'argumentaire de stopexclusion.ch](http://L'argumentaire.de.stopexclusion.ch)

¹ Les communautés musulmanes en Suisse et à Genève estiment que le port d'un tel vêtement (niqab ou burqa) dans l'espace public n'est pas une obligation religieuse. Elles souhaitent cependant que liberté soit laissée aux femmes qui font ce choix personnel, librement et sans contrainte, lorsque cette pratique leur tient à cœur.

² Le contre-projet indirect du Conseil fédéral prévoit que toute personne est obligée de montrer son visage aux autorités lorsque c'est nécessaire pour son identification. Il entrera en vigueur si l'initiative est refusée.